



PHI 772 – Séminaire de philosophie médiévale (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2020

Vendredi, 13 h à 15 h 50, local A4-368 (Sherbrooke) et L1-6675 (Longueuil)

Cours donné à distance par l'enseignant sur la plateforme Teams

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Approfondir notre connaissance du principe de finalité chez saint Thomas d'Aquin.

CONTENU

Ce cours de II^e cycle sera concentré sur le *principe de finalité*, surtout quant à la manière dont il a été développé par saint Thomas d'Aquin à la suite de la métaphysique d'Aristote. Nous parlons ici de la *synthèse thomiste*. Qu'est-ce que le principe de finalité? C'est la doctrine selon laquelle *tout agent agit pour une fin*. La pensée moderne a donné un primat au phénomène du devenir et a placé la causalité au niveau de la subjectivité. Tout y est compris de façon horizontale. Dans ce cours de maîtrise, nous voulons répondre par *le primat de l'être* et remettre l'accent sur la nature verticale et hiérarchique de l'être et de l'existence. Nous allons aussi examiner comment *la causalité efficiente* est lié à la finalité. Enfin, nous abordons la question de la nature ultime de la *réalité*. Est-ce que la réalité est constituée par *ce qui est* ou par *ce qui devient*?

En ce qui concerne la séquence des lectures, nous suivrons les thèmes présentés dans le livre du Père Reginald Garrigou-Lagrange, *Le réalisme du principe de finalité*. Les lectures hebdomadaires de P. Garrigou-Lagrange seront complétées par des excursus tirés des écrits de saint Thomas, notamment le *De ente et essentia* (L'être et l'essence) que nous lirons dans sa totalité, ainsi que par des extraits de son œuvre majeure *De Veritate* (Sur la vérité).

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
04-09-20	Introduction.
11-09-20	Le primat de l'être sur le devenir.
18-09-20	Est-ce que tout est hasard ou finalité?
25-09-20	La question du devenir et les erreurs de la philosophie moderne.
02-10-20	Le principe de la finalité.
09-10-20	Les principes subordonnés à la finalité.
16-10-20	La finalité de notre intelligence.
23-10-20	Semaine de relâche.
30-10-20	Le mystère de la connaissance.
06-11-20	La marche du connu à l'inconnu.
13-11-20	L'ordre de la philosophie.
20-11-20	La finalité de la volonté.
27-11-20	Le réalisme moral.
04-12-20	La connaissance du surnaturel.
11-12-20	Les causes et leurs principales applications.

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Compte tenu des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, le cours en classe est limité à 90 minutes, sans pause, dans des locaux respectant les consignes sociosanitaires en vigueur. Toutefois, le professeur Valevicius n'étant pas en mesure d'être présent sur le campus, **le cours sera offert à distance sur la plateforme Teams**. Les étudiantes et les étudiants qui souhaitent suivre ce cours auront tout de même accès à un local de classe, local A4-368 (Sherbrooke) et L1-6675 (Longueuil), qui permettra de procurer une connexion Internet fiable à celles et ceux qui en auraient besoin pour la période de cours. **La présence en classe n'est par conséquent pas requise, mais obligatoire sur la plateforme Teams**. Les étudiantes et les étudiants occuperont les 60 minutes restantes par des lectures identifiées par le professeur.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Les examens (2) prendront la forme de travaux écrits à faire à la maison et à envoyer au professeur par courriel. L'examen de mi-session sera rendu au retour de la semaine de relâche, soit le 30 octobre, et comptera pour 40 % de la note finale. Le nombre de pages attendu est entre 8 et 10. L'examen final sera remis pour le 21 décembre et comptera pour 60 % de la note (entre 15 et 20 pages). Le moment venu, un choix de sujets sera présenté aux étudiantes et aux étudiants pour ces deux examens.

Critères d'évaluation

Les éléments suivants sont pris en compte dans l'évaluation des travaux : l'assiduité aux cours sur la plateforme Teams, la régularité dans les lectures des textes qui font l'objet du cours suivant, la participation aux discussions, la qualité de la langue écrite, la rigueur dans l'argumentation et la qualité de la présentation des travaux écrits.

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

Accès à la plateforme Teams.

BIBLIOGRAPHIE

Thomas d'Aquin, *De Veritate, De Ente et essentia*, et autres œuvres. Toutes les œuvres de saint Thomas sont du domaine public et sont disponibles en ligne.

Garrigou-Lagrange, O.P., P. Reginald, *Le réalisme du principe de finalité*, 1932. Reprint Éditions Saint Remi, Cadillac. Ce livre est aussi disponible sur *Google Books* gratuitement.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D-</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>